

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 février 2015

Date de l'affichage : 17 février 2015

L'An deux mil quinze et le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix-sept février deux mil quinze.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, FAVARETTO Alain, VIZIER Jérôme, BENIGAUD Patrick, CROCHET Gilles, FRIZOT Bernard

Mmes LAVOCAT Hélène, PRIEUR Carole, RABOUTOT Odile, BERGER Christine, GUYOT Marie-Louise, MARECHAL Marie-Noëlle, ROBOTA Colette

Excusés : Mrs CHARPENTIER Jean-Marie, BERNON Gérard, Mme DUPONT Sandra

Absente : Mme VALLA Marie-Paule

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

<p align="center">VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT LA GARENNE</p>

Dressés par Monsieur ORARD Guy
Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention que les Comptes de Gestion de la Commune, de l'Assainissement et du Lotissement la Garenne, dressés pour l'exercice 2014 par le receveur et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DE LA COMMUNE,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT LA GARENNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen de l'Assemblée, Monsieur CROCHET Gilles, élu président de séance en application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales délibère sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2014.

Monsieur LOGNON Alain, Maire, s'est retiré le temps du vote.

Arrête les résultats définitifs tels que définis dans les Comptes Administratifs

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention les Comptes Administratifs 2014 de la Commune, de l'Assainissement et du Lotissement la Garenne.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2014
BUDGET COMMUNE**

Après avoir entendu le Compte Administratif 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant que le Compte Administratif 2014 présente :

Investissement :

Déficit global : 122 146, 87

Fonctionnement :

Excédent global : 232 797, 72

Au 002 :.....110 650, 85

Au 1068 :.....122 146, 87

Au 001 :.....90 971, 87

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget commune.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2014
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le Compte Administratif 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant que le Compte Administratif 2014 présente :

Investissement :

Déficit global : 27 985, 43

Fonctionnement :

Excédent global :.....28 109, 98

Au 001 :.....27 985, 43

Au 1068 :.....27 985, 43

Au 002.....124, 55

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget assainissement.

<p style="text-align: center;">AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE</p>
--

Après avoir entendu le Compte Administratif 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant que le Compte Administratif 2014 présente :

Investissement :

Excédent 2014 :.....21 520, 51

Au 001 :.....21 520, 51

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget lotissement la Garenne.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2015</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif de la redevance d'assainissement est fixé, chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1. Le montant de la part fixe est maintenu à 50 € par abonné assujetti à la redevance,
2. Le montant de la part variable est maintenu à 0.50 € par mètre cube d'eau consommé pour la dite période

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU BOURBONNAIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la cotisation annuelle pour l'année 2015 demandée par la S.P.A. du Bourbonnais, afin d'assurer le Service Fourrière. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, attribue donc :

S.P.A.....1 357, 10 €

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
AUX DELEGUES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des D.D.E.N. qui sollicite, chaque année, la commune pour une subvention. Les subventions, qui leur sont attribuées, permettent de faire un don à quelques écoles pour acheter du matériel éducatif. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, attribue donc :

D.D.E.N.....40 €

DELIBERATION POUR VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de plusieurs organismes qui sollicitent la Commune pour des subventions, à savoir :

- L'AFSEP

- Conservatoire d'Espaces Naturels
- CFA de Saône et Loire
- Maison Familiale Rurale de Saligny sur Roudon
- IFI 03
- Box-son

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions aux organismes précités avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE
COMMUNAUTES DE L'ALLIER**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer pour l'année 2015 à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer :

Association des Maires de l'Allier.....515, 36 €

DELIBERATION POUR ACHAT DE BATIMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait reçu Mmes THEVENIAUX Andrée et BELIN Michelle dans le cadre de la vente de leur bâtiment attenant à la mairie, cadastré AT 112. Après négociation, l'offre de vente est arrêtée à 70 000 €. L'achat de ce bâtiment permettrait d'agrandir les locaux de la Mairie et d'engager des travaux d'accessibilité pour en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, en créant notamment une salle de mariage au rez-de-chaussée, qui actuellement, se trouve à l'étage.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures relatives à la vente.

**DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT
DANS LE CADRE DE LA DETR
AU TITRE « SURCOÛT ACCESSIBILITE DES PERSONNES A
MOBILITE REDUITE »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2015, et notamment le réaménagement des

locaux de la Mairie pour en permettre l'accès par des personnes à mobilité réduite et des travaux de rénovation thermique, pour un montant global de 87 225.87 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015, au titre du programme général d'aide au « surcoût accessibilité des personnes à mobilité réduite », au taux de 50 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif au réaménagement des locaux de la Mairie pour en permettre l'accès par des personnes à mobilité réduite et des travaux de rénovation thermique, pour un montant HT de 87 225.87 €

2°) Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la D.E.T.R. 2015, au titre du programme général d'aide« surcoût accessibilité des personnes à mobilité réduite» au taux de 50%.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

DELIBERATION POUR CESSION CAMION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion Citroen Jumper de la commune est tombé en panne et qu'au vu du devis de réparation assez élevé, il a décidé de ne pas le faire réparer. Aussi, il informe l'Assemblée que Monsieur GERMAIN Maxime a déposé une offre en mairie pour le rachat du véhicule en l'état, qui s'élève à 800 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention autorise le Maire à céder le véhicule à Monsieur GERMAIN Maxime, pour un prix de 800 €.

DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION BT ET EP LOTISSEMENT LA GARENNE (7 LOTS)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Alimentation BT et Eclairage Public au lotissement La Garenne

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 20 032, 00 Euros H.T. soit 20 032, 00 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 283, 00 Euros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX GC FT ET EP SUITE A RENFORCEMENT BT SUR POSTE LA GARENNE</p>
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Réalisation de la dissimulation coordonnée du réseau de télécommunication et éclairage public suite renforcement BT sur poste la garenne

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 26 934, 00 Euros H.T. soit 26 934, 00 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 124, 00 Euros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX GC FT ET EP SUITE A RENFORCEMENT BT SUR POSTE LES DROYERS</p>

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Réalisation de la dissimulation coordonnée du réseau de télécommunication et éclairage public suite renforcement BT sur poste les Droyers

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 45 546, 00 Euros H.T. soit 45 546, 00 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3 657, 00 Euros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe l'Assemblée qu'il a pris un arrêté limitant le tonnage des véhicules stationnant à la halte nautique afin de résoudre les problèmes de sédentarisation. Désormais, l'accès à la halte nautique sera interdit aux véhicules de + de 3, 5 tonnes.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel fait un compte rendu de la réunion du Sivom Sologne Bourbonnaise à laquelle il a participé.

Monsieur LOGNON Alain annonce qu'une rencontre aura lieu demain au Conseil Général entre les entreprises PSA et Bosch en vue d'un travail de partenariat.

Monsieur MORIN Daniel fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté concernant l'avenir de la Marpa, car la convention entre le Sivu et la Marpa arrive à échéance en 2016.

Monsieur LOGNON Alain fait un état des devis de travaux qui ont été demandés et qui pourraient être inscrits au budget 2015.

Madame BERGER Christine signale que le chemin de la reue est en très mauvais état.
Monsieur LOGNON Alain lui indique que celui-ci est prévu d'être réparé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.